

2014/15

Rapport annuel de la Commission des services juridiques du Nunavut



Quinzième rapport annuel

2014-2015

Résumé

La Commission des services juridiques du Nunavut en est à sa quinzième année d'opération. Cette année, son conseil d'administration a accueilli un nouveau membre, Tommy Owljoot, venu d'Arviat en remplacement du membre sortant Elijah Padluq, de Kimmirut, qui siégeait sur le conseil depuis 2007.

L'organisation fonctionne bien et jouit d'une équipe de haute direction chevronnée qui est à son service depuis de nombreuses années. En janvier 2015, la Commission a embauché un coordonnateur des services à la direction pour assister le personnel-cadre dans divers projets.

La clinique Maliiganik Tukisiiniakvik a fêté ses 40 ans à l'automne 2014. La Commission se fit une joie de souligner l'évènement en tenant une journée portes ouvertes et un souper où étaient conviés les membres de son conseil d'administration et de son personnel, ainsi que ses partenaires juridiques au Nunavut.

En mars 2015, la Commission réunit pour la première fois de son histoire tous les membres du conseil d'administration, les gestionnaires, les avocats, les employés administratifs et les travailleurs parajudiciaires pour assister à une réunion du conseil d'administration, une rencontre du personnel et une formation pour les travailleurs parajudiciaires à Iqaluit. Plusieurs membres du personnel furent honorés pour leurs nombreuses années de service. La Commission compte sept employés ayant une ancienneté de cinq à quinze ans et des travailleurs parajudiciaires de longue date.

La Commission a engagé un deuxième avocat spécialisé en droit civil et des pauvres à la clinique de Cambridge Bay. Deux avocats-criminalistes et un avocat en droit familial se sont également ajoutés au personnel. Bon an, mal an, l'organisation fonctionne à 90 % de sa capacité. Heureusement, sur les vingt-cinq postes juridiques, seulement quelques-unes sont vacantes en raison de la rotation des avocats. La Commission prend le recrutement très au sérieux et s'efforce de pourvoir les postes rapidement avec des professionnels qualifiés.

Les trois cliniques régionales reçoivent de la Commission le financement dont elles ont besoin pour fonctionner et lui fournissent en retour des locaux utiles et du soutien à ses employés et avocats contractuels. La Commission a travaillé étroitement avec les cliniques afin d'arriver à une cohérence opérationnelle, principalement au moyen de l'entente de contribution.

L'équipe de droit criminel de la Commission est composée de 16 criminalistes employés et 21 criminalistes du privé. Nous avons traité 292 demandes individuelles de couverture complète, ce qui représente 2848 nouveaux dossiers en droit criminel. Nous avons aussi géré 573 appels de personnes en situation d'arrestation durant les heures régulières, 269 enquêtes sur cautionnement, 549 appels en dehors des heures normales et 114 enquêtes sur cautionnement en dehors des heures normales.

Dans le domaine du droit de la famille, la Commission emploie 6 avocats et fait appel à 6 avocats du privé. Elle a reçu 185 demandes de couverture complète en droit de la famille, dont 64 découlaient directement de procédures entamées par le gouvernement. En tout, 270 demandes ont été approuvées en lien avec le droit familial, comme la garde des enfants, la pension alimentaire, la protection de l'enfance, l'adoption traditionnelle, etc. La Commission aide présentement 456 clients sur des questions relatives au droit de la famille et de l'enfance.

La Commission a traité un total de 90 demandes en droit civil et des pauvres, réparties dans les catégories suivantes : 33 % portant sur les relations propriétaires/locataires, 29 % relatives à la pauvreté; 18 % se reliant au travail; 10 % concernant des abus policiers; 8 % ayant pour objet de petits litiges et 2 % ayant rapport à l'indemnisation des accidentés du travail.

En 2014-2015, le ministère de la Justice a transféré la responsabilité de la représentation juridique devant la Commission d'examen de la santé mentale des services judiciaires à la Commission des services juridiques du Nunavut, en accompagnant le transfert d'une enveloppe budgétaire de 50 000 \$. La Commission s'engage à fournir toutes les ressources nécessaires pour offrir des services de représentation adéquats. Elle effectue le suivi des besoins et des coûts relatifs à ce nouveau domaine de service.

Le budget de la Commission des services juridiques du Nunavut était de 11 818 000 \$ en 2014-2015, dont 10 646 132 \$ ont été dépensés. Pour la première fois depuis des années, l'organisation a eu suffisamment de fonds pour couvrir ses besoins opérationnels et les coûts des programmes. Cela lui a permis de se concentrer principalement sur la livraison des services et la consolidation des procédures internes. L'excédent est dû aux économies réalisées sur les postes vacants, notamment leurs coûts afférents (déménagement, développement professionnel); au fait de ne pas avoir utilisé un système IT (*Information Technology*) indépendant; au départ de quelques employés qui n'ont pas eu à être mutés en dehors du territoire et au report de quelques rencontres et projets.

La Commission a plusieurs projets, parmi lesquels celui de réaliser un examen organisationnel systémique, un site Web et une base de données, en outre des priorités opérationnelles, comme les politiques, les mémorandums d'entente entre le gouvernement du Nunavut et la Commission, la révision des salaires, la révision du programme des travailleurs parajudiciaires, etc. Le dépôt des rapports de l'examen organisationnel systémique a été retardé en raison de travail supplémentaire requis et de certains amendements nécessaires, comme les révisions après les mises à jour. La Commission a lancé son nouveau site Web, www.nulas.ca, dans les langues officielles du Nunavut; il contient de l'information au sujet des programmes, les coordonnées des cliniques régionales et des autres services, les politiques et les rapports annuels. La base de données est terminée et du personnel a été formé pour effectuer l'entrée des données. Grâce à cet outil, la Commission est en mesure de générer des statistiques fiables concernant toutes les catégories de programmes. Le système IT indépendant a été suspendu en attendant de vérifier s'il est possible d'assurer la protection des informations confidentielles de la Commission sur le système IT du gouvernement du Nunavut, particulièrement celles qui sont sous le secret professionnel. Nous travaillons également sur d'autres projets et priorités qui mettront plusieurs années à se réaliser.

La Commission a réussi à mettre en valeur le programme d'éducation et d'information juridiques en prenant part à plusieurs événements communautaires et en impliquant les intervenants de manière profitable pour les Nunavummiuts.

Beaucoup d'excellent travail a été accompli en 2014-2015. Certains des projets sont pluriannuels, et la Commission s'engage à continuer de travailler assidument sur ceux-ci dans les années à venir, en visant toujours l'efficacité et l'effectivité opérationnelles.

Table des matières

Résumé.....	1
Message de la présidence	5
Mandat	6
Direction et conseil d'administration.....	7
Structure organisationnelle.....	10
Équipe.....	13
Finances	16
Cliniques.....	20
Régime d'aide juridique – en pratique.....	22
Programme des travailleurs parajudiciaires inuits	28
Relations avec la communauté et les professionnels	29
<i>Association des régimes d'aide juridique.....</i>	<i>29</i>
<i>Comité pour l'efficacité de la justice au Nunavut.</i>	<i>29</i>
<i>Groupes de travail provincial/territorial sur l'entente de services d'accès à la justice</i>	<i>29</i>
<i>Loi sur l'intervention en matière de violence familiale</i>	<i>29</i>
<i>Communautés du Nunavut : programme d'éducation et d'information juridiques</i>	<i>29</i>
<i>Programme d'éducation et d'information juridiques</i>	
<i>Lignes téléphoniques sur le droit familial, civil et des pauvres</i>	<i>je</i>
<i>Portes ouvertes, salons, écoles secondaires, collèges, visites de refuges, émissions de radio</i>	<i>30</i>
Site Web.....	30
Conclusion	31
Annexe A – États financiers audités	32
Appendix B – Statistiques sommaires.....	38

Message de la présidence

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce rapport annuel 2014-2015 au nom de la Commission des services juridiques du Nunavut.

La Commission a surmonté bien des défis. C'est grâce à son dévouement et à son engagement qu'elle a su se stabiliser et se développer aussi formidablement. Nos réussites ont toujours été le résultat d'une volonté et d'un effort collectifs, déployés non seulement dans l'intérêt de l'organisation,

mais aussi dans celui des clients et des communautés que la Commission et ses partenaires desservent. L'organisation relève ses défis avec détermination, d'une manière stratégique et systémique. Nous aimerions parfois que les changements se réalisent plus rapidement, mais dans les faits, plusieurs de nos réussites sont attribuables à une direction prudente et constante, et à une mise en œuvre mesurée. Cette approche a permis à l'organisation de s'adapter et de progresser sans nuire à la livraison des services aux clients et communautés.

D'autre part, le conseil d'administration se consacrera à l'élaboration d'un plan de succession et d'emploi pour les *Inuit* au cours de la prochaine année, ce qui démontre encore une fois que la Commission est déterminée à remplir ses obligations et à assurer sa stabilité en renforçant les capacités locales.

Par ailleurs, l'organisation se réjouit grandement de l'annonce du gouvernement du Nunavut de mettre en place un deuxième programme de droit au Nunavut en 2017. Nous sommes un des principaux employeurs d'avocats sur le territoire. Les facultés de droit nous donnent la possibilité d'accroître substantiellement notre effectif d'avocats et de professionnels du droit inuits, ce qui est un pas de plus vers la réalisation des buts et de la vision inuits pour le Nunavut : que les *Inuit* et Nunavummiuts organisent et gèrent eux-mêmes tous les services gouvernementaux pour le bien de la population. Si la Commission est en mesure de fournir des services de grande qualité à ses clients, c'est grâce à ses partenaires et à son équipe dévouée. C'est avec une infinie gratitude que nous remercions tout le personnel de la Commission et des cliniques régionales, ainsi que les travailleurs parajudiciaires qui œuvrent à travers le territoire. Leur expertise et leur dévouement envers l'organisation, les clients et les communautés font que la population du Nunavut bénéficie d'un accès de qualité aux services juridiques.

La Commission des services juridiques du Nunavut valorise la transparence et l'imputabilité. Ce rapport annuel fournit des informations précieuses sur nos activités, nos défis et nos réussites.

Madeleine Redfern

Présidente



Mandat

Le mandat de la Commission des services juridiques du Nunavut est résumé dans l'article 7 de la Loi sur les services juridiques. La société a le devoir de fournir des services de représentation juridique aux demandeurs admissibles, et d'informer et d'éduquer les Nunavummiuts en matière de justice. *La Commission a pour objets de garantir la prestation des services juridiques à toutes les personnes admissibles.*

L'organisation veille également à ce que les services juridiques fournis et tous les mécanismes mis en place pour les fournir soient de la meilleure qualité possible en examinant scrupuleusement les informations pertinentes disponibles à ce sujet.

Nous avons pour tâche d'élaborer et de coordonner des programmes territoriaux et locaux visant notamment à mieux faire connaître la loi, la procédure et l'administration de la justice. Notre mandat comprend également la sensibilisation et l'éducation de la population en matière de droit.

La Commission des services juridiques du Nunavut se dévoue à l'exécution de ses obligations législatives d'une manière transparente et imputable à l'égard des bailleurs de fonds, des clients et des autres personnes qui participent au processus.

Direction et conseil d'administration

La Commission des services juridiques du Nunavut s'est constituée en société en juillet 2000 en vertu de la Loi sur les services juridiques du Nunavut à titre de fiduciaire du Régime d'aide juridique sur le territoire. La Commission fournit des services juridiques dans les domaines du droit criminel, familial et civil aux Nunavummiuts admissibles. En plus de dispenser ces services, la société a le mandat d'éduquer et d'informer la population nunavoise en matière de droit, et de soutenir le programme des travailleurs parajudiciaires inuits. Les programmes offerts incluent également une ligne téléphonique d'urgence pour les citoyens en état d'arrestation ayant besoin de conseils juridiques en dehors des heures normales de bureau, ainsi que deux autres lignes d'aide, l'une offrant de l'information générale sur le droit familial, et l'autre sur le droit civil et des pauvres.

La Commission est dirigée par un conseil d'administration territorial constitué d'un représentant du gouvernement du Nunavut, d'un représentant du Barreau du Nunavut, de trois représentants des cliniques régionales et de deux représentants du public. Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par le ministre de la Justice. Les services juridiques sont livrés dans trois cliniques régionales, qui ont chacune leur propre conseil d'administration régional. Les bureaux administratifs de la Commission sont situés à Gjoa Haven, Rankin Inlet et Iqaluit. Les comptes à payer et à recevoir sont gérés à Gjoa Haven, de même que le service à la clientèle et l'analyse des demandes et de l'admissibilité financière. Le directeur général travaille à Rankin Inlet, assisté du chef des opérations localisé à Iqaluit, d'un contrôleur et d'un coordonnateur des services à la direction.

Les cliniques d'aide juridique de la Commission sont situées à Cambridge Bay (Kitikmeot Law Centre), Rankin Inlet (Kivalliq Legal Services) et Iqaluit (Maliiganik Tukisiiniakvik). Chaque clinique emploie des criminalistes, des avocats spécialisés en droit familial et des travailleurs administratifs et parajudiciaires. Les travailleurs parajudiciaires travaillent non seulement dans les cliniques, mais aussi dans la plupart des communautés du Nunavut. Des avocats spécialisés en droit civil et des pauvres font également partie du personnel des cliniques d'Iqaluit et de Cambridge Bay.

Les membres du conseil d'administration territorial sont nommés par le ministre de la Justice. Les sièges sont répartis de la manière suivante :

- 3 représentants régionaux, soit un membre de chaque conseil régional;
- 1 représentant du Barreau du Nunavut;
- 1 représentant du ministère de la Justice du Nunavut;
- 2 membres du public.

Le conseil d'administration de la Commission est responsable de la gestion financière, des rapports financiers, de l'élaboration des politiques et de la planification stratégique de l'organisation. Les réunions se tiennent en alternance dans les trois régions.

Au cours du dernier exercice, les membres du conseil d'administration de la Commission des services juridiques étaient :

Madeleine Redfern	Présidente et membre MT, Qikiqtaaluk
Malcolm Kempt	Membre, représentant du Barreau du Nunavut
Margaret Hollis	Membre, représentante du gouvernement du Nunavut
Tara Tootoo-Fotheringham	Membre, représentante du bureau des services juridiques de Kivalliq
Norma Hansen	Membre, représentante du bureau des services juridiques de Kitikmeot
Tommy Owljoot	Membre du public, Nunavut
Kimberly Tattuinee	Membre du public, Nunavut

Les bureaux d'aide juridique du Nunavut se trouvent dans les trois cliniques régionales, soit à Iqaluit, à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. Chaque clinique est une entité distincte enregistrée, financée par la Commission, gouvernée par son propre conseil d'administration régional et soumise aux règlements municipaux.

À l'heure actuelle, chaque conseil régional a la responsabilité de gérer les finances et l'administration de sa clinique. Note : les avocats sont soit employés, soit engagés à forfait par la voie d'une lettre de mission signée par la Commission, auquel cas ils ne sont pas membres du personnel de la clinique.

Présentement, les directeurs des cliniques régionales sont des avocats salariés qui assument la responsabilité additionnelle de veiller à l'administration des cliniques. En tant que membres du personnel de la Commission, les directeurs des cliniques régionales travaillent aussi en étroite collaboration avec les conseils d'administration régionaux en vue de réaliser leurs mandats respectifs. Ce modèle et cette approche ont bien fonctionné dans le passé, lorsque la Commission et les cliniques étaient plus petites; toutefois, la société est en train de revoir ce modèle dans le cadre de son examen organisationnel systémique afin de trouver des manières de rendre la structure et les processus plus efficaces et performants. Les conseils régionaux se rapportent au conseil territorial par l'entremise d'un membre désigné qui siège sur les deux conseils et des directeurs des cliniques régionales.

Bon an, mal an, les membres du conseil d'administration de la Commission se rencontrent en personne deux ou trois fois par année. Ces rencontres ont lieu en alternance dans l'un ou l'autre des centres régionaux, et occasionnellement à Gjoa Haven ou en dehors du territoire. Le conseil s'est réuni trois fois en 2014-2015.

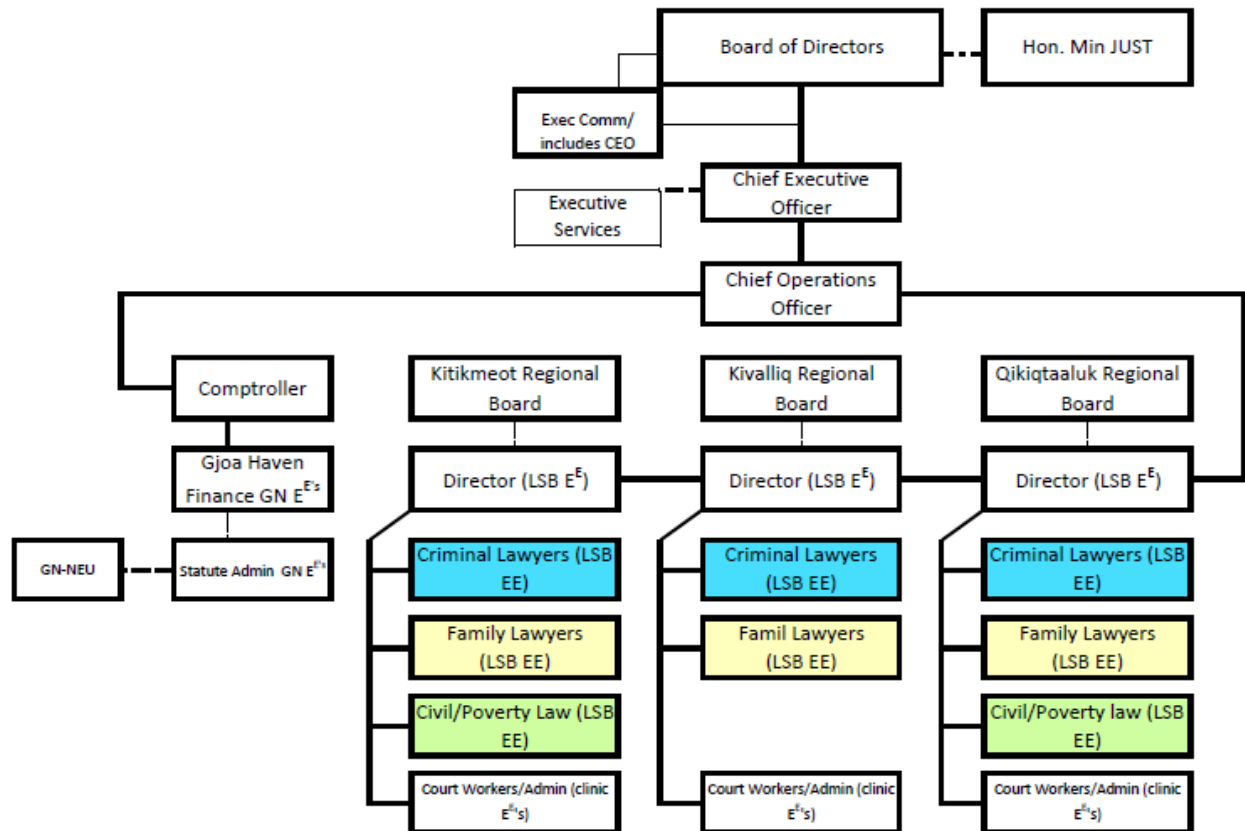
En plus d'un conseil d'administration, la Commission est également dotée d'un comité exécutif composé de trois ou quatre membres. Les membres du comité exécutif sont : Madeleine Redfern, Tara Tootoo-Fotheringham, Malcolm Kempt et Margaret Hollis. Le comité ou le conseil exécutif se réunit généralement au besoin, soit en personne, soit par téléconférence ou par courriel, en fonction du nombre de questions à examiner ou de décisions à prendre entre les rencontres. La présidente fera un compte rendu complet des activités et décisions du comité exécutif à la

prochaine réunion du conseil d'administration.

En 2014, le plus ancien membre du conseil d'administration, Elijah Padluq, en poste depuis 2007, nous a quittés. Le conseil tient à remercier Elijah Padluq et à souligner l'importance de sa contribution, en particulier pour ses observations et conseils sages et éclairés lors de la prise de décisions difficiles.

En 2015, le ministre a nommé un nouveau membre au conseil d'administration : Tommy Owljoot. Le conseil se réjouit à l'avance de travailler avec Tommy Owljoot.

Structure organisationnelle



Traduction des cases de l'organigramme de gauche à droite, et de haut en bas :

Board of directors : Conseil d'administration

Hon. Min Just : Hon. min. just.

Exec comm/includes CEO : Comité exécutif, incluant le PDG

Executive services : Services à la direction

Chief Executive Officer : Président-directeur général

Chief Operations Officer : Chef des opérations

Comptroller : Contrôleur

Kitikmeot Regional Board : C.A. régional de Kitikmeot

Kivalliq Regional Board : C.A. régional de Kivalliq

Qikiqtaaluk Regional Board : C.A. régional de Qikiqtaaluk

Gjoa Haven / Finance GN E^{E's} : Gjoa Haven / Finances GN E^{E's}

Director (LSB E^E) : Directeur (Commission E^E)

GN-NEU : GN-NEU

Statute admin GN E^{E's} : Admin. des lois GN E^{E's}

Criminal Lawyers (LSB EE) : Criminalistes (Commission EE)

Family Lawyers (LSB EE) : Avocats en droit familial (Commission EE)

Civil/Poverty Law (LSB EE) : Droit civil/des pauvres (Commission EE)

Court workers/admin (clinic E^{E's}) : Travailleurs parajudiciaires/admin. (clinique E^{E's})

Il est difficile de représenter fidèlement la structure organisationnelle de la Commission dans un organigramme.

Voici certains des éléments clés de la structure organisationnelle actuelle :

- Quatre principaux organismes d'aide juridique ayant quatre conseils d'administration (la Commission pour l'ensemble du territoire, plus trois cliniques régionales);
- Cinq employeurs (67 employés) : la Commission (28), trois cliniques régionales (Qikiqtaaluk, Kivalliq, Kitikmeot) et le GN (trois bureaux à Gjoa Haven);
- Employés syndiqués du GN : un gestionnaire (exempt), un travailleur sur appel (exempt), un employé syndiqué;
- La Commission a à son service sept cadres gestionnaires, administrateurs et assistants travaillant pour deux employeurs dans quatre bureaux : la Commission (quatre employés) et le GN (trois employés);
- Quatre cliniques d'aide juridique principales : Gjoa Haven, Cambridge Bay, Rankin Inlet, Iqaluit;
- La Commission emploie tous les avocats salariés (25) qui travaillent dans les cliniques régionales;
- La Commission engage à forfait des avocats du privé (27), dont trois seulement sont résidents du Nunavut, pour siéger sur les comités en droit familial et criminel;
- Les cliniques régionales embauchent leur propre personnel, à l'exception des directeurs, qui sont employés par la Commission et salariés en tant qu'avocats spécialisés dans leur domaine respectif;
- Chaque clinique régionale prend à son service des travailleurs parajudiciaires de sa propre région;
- Chaque clinique régionale a son propre système financier, incluant ses comptes de banque et audits;
- La Commission possède deux systèmes financiers, n'a pas de compte de banque et ses audits comprennent ceux des cliniques régionales;
- La Commission se rapporte au ministère de la Justice du gouvernement du Nunavut par l'intermédiaire des services ministériels du ministère de la Justice;
- Les finances de la Commission sont gérées par le GN selon la structure suivante :

employés à Gjoa Haven -> services ministériels du ministère de la Justice -> ministère des Finances du GN pour les paiements;

- Certaines collectivités n'ont pas de travailleurs parajudiciaires et sont par conséquent desservies par d'autres communautés.

La structure était plus souple à l'époque où la Commission et ses cliniques régionales étaient plus petites. Toutefois, le nombre croissant d'employés à la Commission et dans les cliniques occasionne plus de défis et de problèmes à surmonter. De toute évidence, la structure n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait ou devrait l'être, ce qui mène à bien des déficiences opérationnelles, des défis, des problèmes et parfois même des conflits. C'est pourquoi la Commission a entrepris d'effectuer un examen organisationnel systémique afin de cerner les problèmes structurels et d'émettre des recommandations visant à améliorer le mode d'organisation, et plus particulièrement à accroître l'efficacité organisationnelle et le rendement opérationnel.

Équipe

L'équipe de la Commission est constituée des membres des conseils d'administration de la Commission et des cliniques régionales, du personnel-cadre de la Commission, des employés du GN à Gjoa Haven, des avocats, du personnel administratif régional et des travailleurs parajudiciaires. Les avocats issus de la pratique privée qui siègent aux comités apportent également du soutien et une assistance précieuse qui allègent la charge de travail. Les comités comptent présentement vingt-sept membres, dont trois habitent au Nunavut. Les avocats du privé qui résident au Nunavut sont priorités lors de l'attribution des mandats d'aide juridique, et reçoivent des compensations plus élevées que les autres avocats mandatés.

Les avocats salariés sont répartis dans les trois cliniques régionales : Maliiganik Tukisiiniakvik Legal Services (Iqaluit), Kivalliq Legal Services (Rankin Inlet) et Kitikmeot Law Centre (Cambridge Bay). Le personnel permanent de la Commission est composé de seize avocats en droit criminel, six avocats en droit de la famille, deux avocats en droit civil et des pauvres, en plus du président-directeur général qui est également avocat, conformément à la loi.

Outre les avocats, la société compte sur une équipe de haute direction, formée d'un président-directeur général, d'un chef des opérations, d'un contrôleur, d'un coordonnateur des services à la direction et d'un stagiaire adjoint aux finances. Le bureau de Gjoa Haven est opéré par trois employés du gouvernement du Nunavut, un administrateur principal des lois, un analyste aux finances et opérations/commis des lois, et un chef de bureau/superviseur financier. Le poste de chef de bureau/superviseur financier est vacant depuis l'élection de Tony Akoak comme député à l'Assemblée législative. Le personnel du bureau de Gjoa Haven étant employé par le gouvernement du Nunavut, c'est ce dernier qui est chargé des remplacements et embauches. Les tâches du chef de bureau/superviseur financier ont été transférées en attendant son remplacement. La Commission souhaite que le poste soit pourvu aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible de le faire. Elle a salué le travail de Tony Akoak et l'a remercié pour sa contribution à l'organisation lors d'un souper réunissant le personnel et le C.A. en mars 2015, à Iqaluit.

Un des éléments clés contribuant à la bonne livraison des services de la Commission est le programme des travailleurs parajudiciaires inuits. La société compte vingt-et-un de ces travailleurs œuvrant dans vingt-cinq communautés à travers le territoire. Les travailleurs parajudiciaires constituent un lien crucial entre les clients et le système judiciaire, et ils jouent le rôle indispensable de pont culturel entre les avocats et les communautés et clients qu'ils représentent et desservent. Leurs tâches consistent entre autres à mettre à la disposition des Nunavummiuts les formulaires de demande d'aide juridique, à fournir des services d'interprétation, à trouver des témoins et clients et coordonner des rencontres avec les avocats pour la préparation des audiences, en plus d'offrir du soutien aux cliniques communautaires.

Pour la première fois de son histoire, la Commission a réuni sous un même toit le conseil d'administration, la haute direction, le personnel administratif, les avocats et les travailleurs parajudiciaires. Des employés de longue date furent honorés et remerciés lors de ce souper : Sara

Takkirug pour ses 15 ans de service, Teena Hartman pour ses 12 ans, Hannah Qirquut et Jonathan Ellsworth pour leurs 10 ans, Naomi Wilman et Glen Wilson pour leurs 9 ans et Mark Mossey pour ses 5 ans de service.

Direction et personnel administratif			
Nom	Lieu de travail	Date d'arrivée à la Commission	Fonction
Teena Hartman	Rankin Inlet	Aout 2003	Présidente-directrice générale de la Commission
Jonathan Ellsworth	Iqaluit	Mai 2004	Chef des opérations de la Commission
Tiffany Halstead	Steinbach, MB	Septembre 2012	Contrôleuse de la Commission
Vacant	Gjoa Haven		Chef de bureau
Sara Takkirug	Gjoa Haven	Février 2000	Administratrice principale des lois
Hannah Qirquut	Gjoa Haven	Septembre 2004	Analyste aux opérations et finances; commis des lois
Kathy Martha Padluq	Iqaluit	Février 2015	Coordonnatrice des services à la direction (ancien titre : adjointe du PDG)

Droit criminel			
Glen Wilson	Rankin Inlet	Février 2006	Criminaliste; criminaliste principal
Tamara Fairchild	Iqaluit	Septembre 2010	Criminaliste; criminaliste principale
Kathryn Kellough	Iqaluit	Aout 2011	Criminaliste
Deanna Harris	Cambridge Bay	Janvier 2012	Criminaliste; criminaliste principale; directrice de clinique; coordonnatrice de la ligne d'urgence
Stephen Shabala	Iqaluit	Janvier 2013	Criminaliste
Susan Charlesworth	Iqaluit	Septembre 2013	Criminaliste
Joey Murdoch-Flowers	Iqaluit	Aout 2013	Criminaliste
Julie Bedford	Iqaluit	Novembre 2013	Criminaliste
Morna Boyle	Rankin Inlet	Aout 2013	Criminaliste
Patrick Bruce	Iqaluit	Janvier 2013	Criminaliste
Sara Siebert	Cambridge Bay	Mars 2014	Criminaliste
Lana Walker	Iqaluit	Janvier 2015	Criminaliste
Caleb Christie	Iqaluit		Stagiaire en droit
Iman Amin	Rankin Inlet		Stagiaire en droit

Droit de la famille			
Naomi Wilman	Iqaluit	Février 2009	Avocate en droit de la famille
Jack Squire	Iqaluit	Juin 2011	Avocat en droit de la famille
Susan Switch	Rankin Inlet	Mars 2011	Avocate en droit de la famille; directrice de la clinique Kivalliq Legal Services
Janet Rowsell	Iqaluit	Mai 2012	Avocate en droit de la famille
Ted Hopkins	Rankin Inlet	Février 2014	Avocat en droit de la famille
Caroline Pothemont	Cambridge Bay	Mars 2014	Avocate en droit de la famille

Droit civil			
Mark Mossey	Iqaluit	Janvier 2010	Avocat en droit civil et des pauvres; directeur de la clinique Maliiganik Tukisiiniakvik
Gloria Song	Cambridge Bay	Février 2013	Avocate en droit civil et des pauvres

La Commission remercie chaleureusement tous les employés pour les efforts qu'ils consacrent sans relâche à livrer des services juridiques de grande qualité au Nunavut. Notre personnel se montre déterminé, travaillant et dévoué aux Nunavummiuts.

Finances

La Commission est une agence financée par des fonds publics. Notre revenu provient du ministère de la Justice du Nunavut par la voie d'un contrat de financement qui met en œuvre l'entente sur les services d'accès à la justice dans les territoires, conclue entre Justice Canada et le ministère de la Justice du Nunavut.

La Commission et ses trois cliniques régionales ont procédé à l'audit de leurs états financiers pour l'année 2014-2015. Le budget de la Commission des services juridiques du Nunavut était de 11 818 000 \$ en 2014-2015, dont 10 646 132 \$ ont été dépensés. L'excédent est principalement dû à l'inoccupation de certains postes durant l'année. La Commission peut compter sur une équipe d'avocats salariés stable et disponible qui assure la continuité et l'accessibilité des services pour les clients de l'aide juridique. Néanmoins, la société est consciente de la nécessité de recruter de nouveaux avocats pour remplacer ceux qui ne renouvèlent pas leur contrat de travail. La rotation constante du personnel professionnel, surtout des avocats, n'est pas un phénomène exclusif au Nunavut.

La Commission continue d'avoir deux systèmes financiers en place. D'une part, elle utilise un système comptable simple qui lui permet de bien gérer ses finances à l'interne. Grâce à ce système, la société peut produire un budget où les dépenses sont mieux réparties : la direction, l'administration, le droit criminel, le droit de la famille, le droit civil, les cliniques régionales, et des sous-catégories dans chaque domaine.

Le GN paye toujours la Commission à l'aide de son système FreeBalance, mais les neuf postes budgétaires (salaires et avantages sociaux; travailleurs contractuels et frais professionnels; contributions récurrentes; voyage et transport; matériel et fournitures; achats de services; IT et autres dépenses) ne répondent tout simplement pas aux besoins de la Commission. En outre, le contrôle des finances à l'interne est rigoureux et bien plus pratique pour gérer les ressources de l'organisation. Par ailleurs, le fait d'avoir deux systèmes représente plus de travail à la fois pour la Commission et le personnel financier du GN. Le ministère des Finances du GN nous a fait savoir qu'il pouvait modifier son système afin de l'arrimer au nôtre. La Commission s'engage à travailler avec le GN afin d'assurer la constance et l'exactitude de ses finances, notamment dans le système FreeBalance. Nous nous réjouissons de travailler avec le ministère des Finances du GN au cours de la prochaine année dans le but de rendre la gestion financière solide et efficace.

La Commission a mis en évidence la nécessité d'avoir un IT indépendant afin de protéger les correspondances confidentielles dans ses dossiers, en particulier lorsqu'il est question d'informations protégées par le secret professionnel. La société a attribué 400 000 \$ à ce projet, pour lequel elle a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (IT et Approvisionnement). La demande de proposition a été accueillie avec l'assurance que le GN réussira à effectuer les changements systémiques nécessaires à ses systèmes IT afin de régler le problème de confidentialité. Par conséquent, les fonds additionnels qui avaient été dégagés pour ce projet n'ont pas été dépensés. La Commission travaillera avec le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du GN pour faire en sorte que les

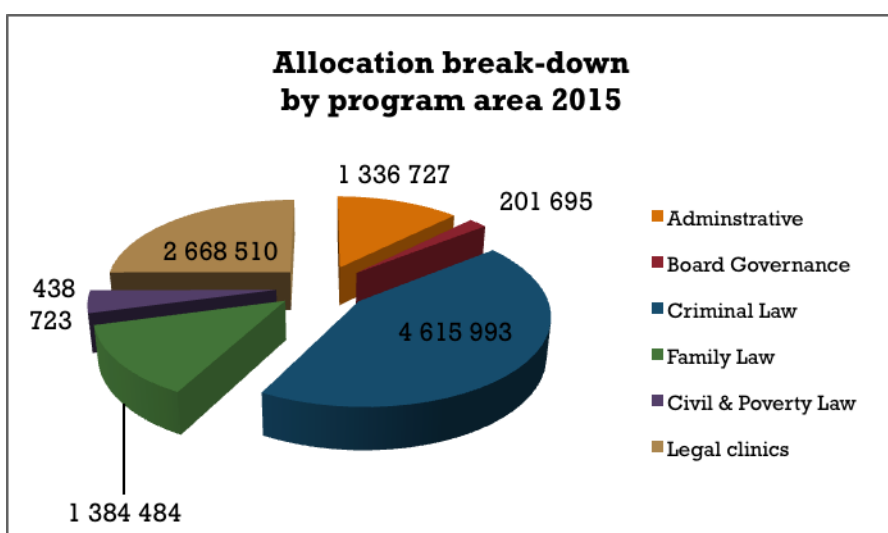
changements apportés satisfont aux exigences exceptionnellement élevées visant la confidentialité stricte et absolue des communications qui contiennent des informations protégées par le secret professionnel.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter les états financiers audités par un tiers indépendant.

Nos rapports d'audits favorables témoignent de notre persévérance et de notre engagement à être transparents et imputables. Ils attestent aussi sans aucun doute de l'habileté grandissante de l'organisation à gérer et rendre compte de ses services et finances.

Les dépenses de la Commission des services juridiques pour l'année fiscale 2014-2015 se chiffraient à 10 646 132 \$.

Les allocations financières de la Commission sont réparties comme suit, tel qu'indiqué dans l'audit ci-joint :



Traduction du contenu du tableau ci-dessus :

Répartition des allocations par domaine de programme en 2015

Administration

Conseil d'administration

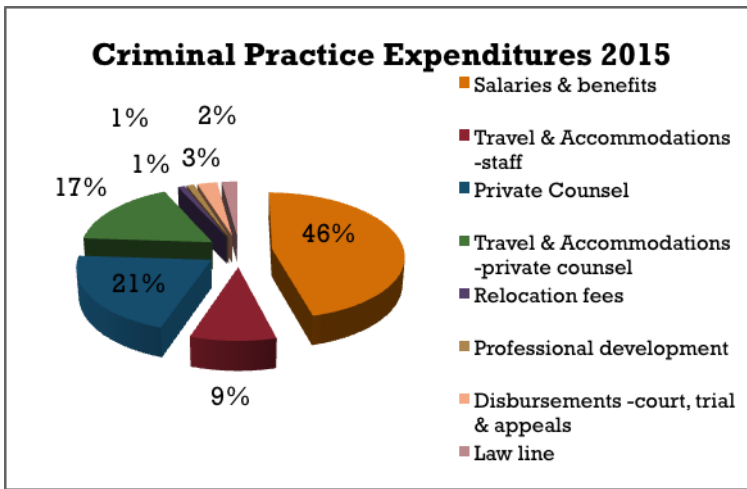
Droit criminel

Droit familial

Droit civil et des pauvres

Cliniques juridiques

Les allocations pour les services juridiques sont réparties entre les sous-catégories suivantes :



[Traduction du contenu du tableau ci-dessus :](#)

Dépenses en droit criminel en 2015

Salaires et avantages sociaux

Déplacement et hébergement — personnel

Avocats de pratique privée

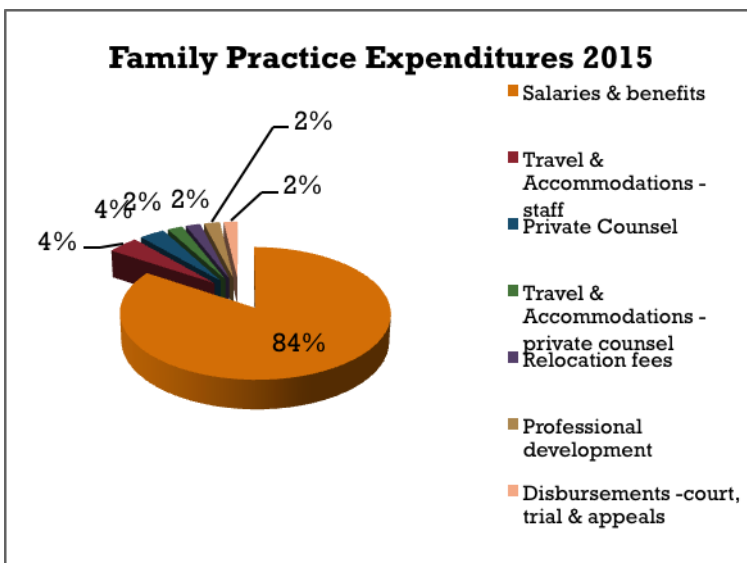
Déplacement et hébergement — avocats de pratique privée

Frais de déménagement

Développement professionnel

Déboursés – cours, procès et appels

Ligne juridique



[Traduction du contenu du tableau ci-dessus :](#)

Dépenses en droit familial en 2015

Salaires et avantages sociaux

Déplacement et hébergement — personnel

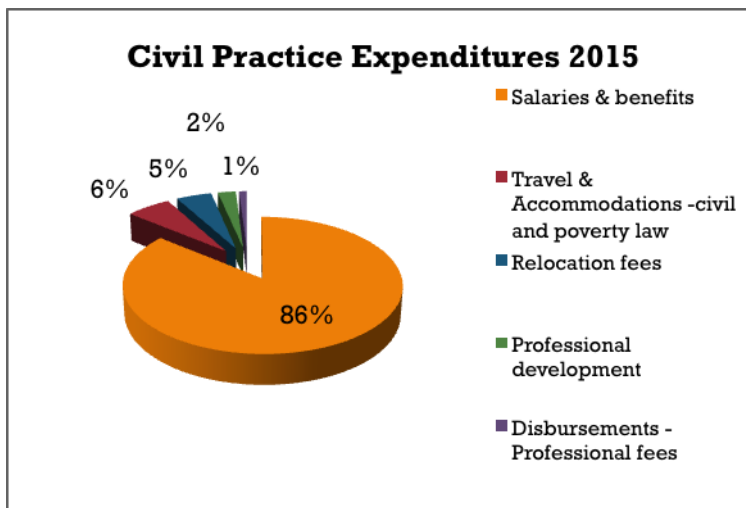
Avocats de pratique privée

Déplacement et hébergement — avocats de pratique privée

Frais de déménagement

Développement professionnel

Déboursés – cours, procès et appels



Traduction du contenu du tableau ci-dessus :

Dépenses en droit civil en 2015

Salaires et avantages sociaux

Déplacement et hébergement — avocats en droit civil et des pauvres

Frais de déménagement

Développement professionnel

Déboursés – honoraires professionnels

Ces dépenses démontrent que la Commission consacre autant de ressources que possible à la livraison de services de première ligne, proportionnellement à la demande dans chaque domaine de pratique.

Cliniques

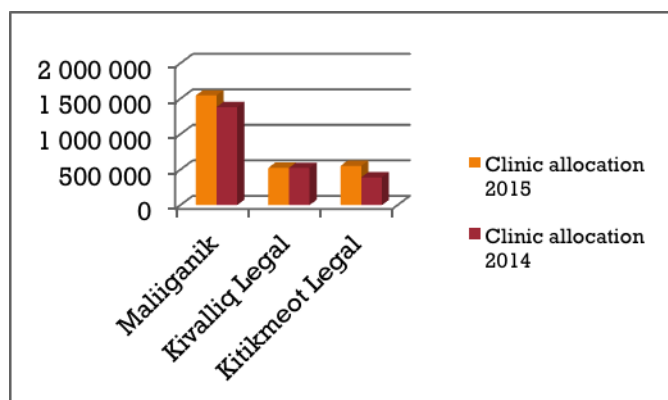
Les cliniques régionales, situées à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay, ont été constituées en vertu de la Loi sur les Sociétés. Elles sont en règle auprès du registraire, sauf pour le bureau de Kitikmeot, qui s'efforce présentement de corriger des problèmes mineurs liés aux lois municipales.

La Commission finance les cliniques régionales par entente de contribution à raison de 2,6 millions de dollars par année. Tous les bureaux régionaux sont à jour quant à la remise de leurs rapports, conformément aux exigences de leur contrat.

[Traduction du contenu du tableau adjacent :](#)

[Allocations aux cliniques — 2015](#)

[Allocations aux cliniques — 2014](#)



Les cliniques jouent essentiellement le rôle de points d'accès à la justice dans leurs régions respectives. Elles fournissent également des services de soutien aux avocats salariés et aux avocats contractuels en visite. Chaque clinique emploie du personnel de soutien et des travailleurs parajudiciaires dans son établissement et dans la majorité des communautés du Nunavut.

Les directeurs des cliniques sont employés par la Commission, et se rapportent à la fois à la Commission et à leur conseil régional. Un consultant indépendant engagé par la Commission a récemment effectué une évaluation et une analyse de l'organisation et de ses trois cliniques régionales à l'interne. Il a émis certaines recommandations visant à améliorer la structure organisationnelle, les systèmes et processus. Des consultants se penchent actuellement sur d'autres aspects qui n'ont pas été examinés lors de la première évaluation ou des réévaluations subséquentes à cause de changements opérationnels survenus à la Commission, aux cliniques régionales et au GN.

Tous les bureaux régionaux logent dans des locaux modernes et propices, et disposent d'espaces dans les communautés réservés à l'usage des travailleurs parajudiciaires. Certains locaux sont utilisés à temps plein, d'autres sont réservés au besoin.

Les cliniques régionales sont fières du fait que leur main d'œuvre — le personnel administratif et les travailleurs parajudiciaires — est composée à 100 % d'*Inuit*. Les trois cliniques embauchent un total de 34 *Inuit*, dont la plupart sont dispersés dans les communautés à travers le territoire. De plus amples informations sur les travailleurs parajudiciaires sont disponibles dans la section qui

porte sur le programme des travailleurs parajudiciaires dans le présent rapport.

Enfin, la Commission aimerait souligner que la clinique Maliiganik Tukisiiniakvik a célébré son 40^e anniversaire à l'automne 2014. Nous nous sommes fait une joie de souligner l'évènement en tenant une journée portes ouvertes et un souper où étaient conviés les membres du conseil d'administration et du personnel, ainsi que nos partenaires juridiques au Nunavut. Le discours d'ouverture fut prononcé par le sénateur Dennis Patterson, qui a joué un rôle clé dans la mise sur pied des services d'assistance juridique dans l'est de l'Arctique.

Régime d'aide juridique – en pratique

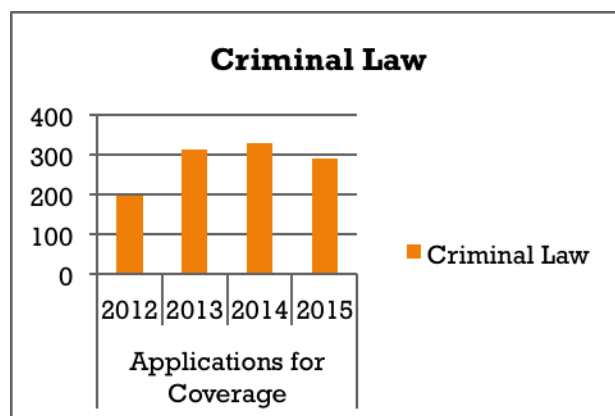
Taille du ménage	Revenu annuel brut
1 personne	50 400 \$
2 personnes	62 400 \$
3 personnes	88 800 \$
4 personnes	96 000 \$
5 personnes	103 200 \$
6 personnes	110 400 \$
7 personnes	117 600 \$
8 personnes	124 800 \$
9 personnes	132 000 \$
10 + personnes	139 200 \$

La Commission fournit de l'aide juridique aux Nunavummiuts financièrement admissibles dans les domaines de couverture juridique qui sont définis par la Loi sur les services juridiques. Cela comprend la défense en cour criminelle, la représentation des enfants, la protection de la jeunesse et le droit de la famille, de même que les représentations en cour civile en matière de droit du logement, droit du travail, droit des pauvres, droit de l'homme et d'usage excessif de la force par la police. Une grille d'évaluation approuvée par le conseil d'administration définit les critères

d'admission à l'aide juridique au Nunavut. Les tranches de revenu sont indiquées dans le tableau adjacent.

Droit criminel

Nos services en droit criminel continuent de se développer et de s'améliorer, malgré les défis logistiques et pratiques évidents qu'ils posent, et ils fonctionnent à plein régime. Quiconque lit les journaux pourra constater qu'il existe un grave problème de criminalité au Nunavut. La Commission représente environ 98 % de ces individus dans le système judiciaire. Cette année, 292 personnes ont fait une demande de couverture complète, un nombre comparable aux années précédentes, et 2848 nouveaux dossiers criminels ont été traités.



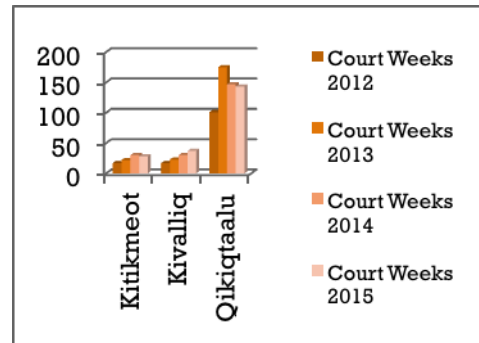
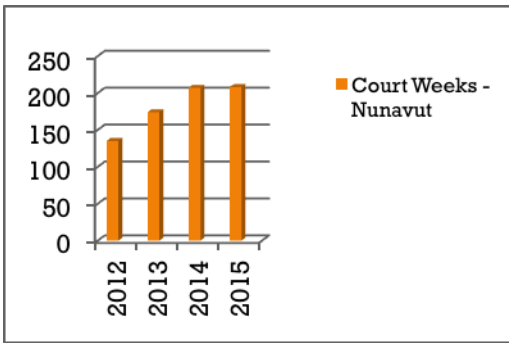
Traduction du contenu du tableau adjacent :

Droit criminel

Droit criminel

Demandes de couverture

La représentation en cour criminelle est prise en charge par 16 avocats dévoués, issus du personnel salarié, et quelque 27 avocats contractuels qui assistent à toutes les cours de circuit et audiences spéciales de la cour au Nunavut. Au cours de la dernière année, ces avocats se sont présentés à 169 circuits : 143 à Qikiqtaaluk, 37 à Kivalliq et 28 à Kitikmeot, en plus des 39 semaines d'audience de la cour (procès avec et sans jury).



Traduction du contenu des tableaux ci-dessus :

Tableau de gauche :

Semaines d’audience — Nunavut

Tableau de droite :

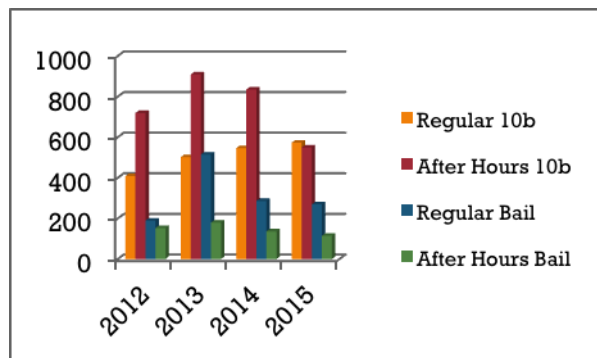
Semaines d’audience 2012

Semaines d’audience 2013

Semaines d’audience 2014

Semaines d’audience 2015

En plus des circuits auxquels assistent les avocats salariés et contractuels, la Commission fournit un service d’urgence pour les individus se trouvant en état d’arrestation en dehors des heures normales de bureau, ce qui comprend les représentations aux enquêtes sur cautionnement qui ont parfois lieu en dehors des heures de travail habituelles. Les chiffres de cette année sont comparables à ceux des périodes précédentes, soit 573 appels de personnes en situation d’arrestation et 269 enquêtes sur cautionnement. Nous avons reçu 549 appels en dehors des heures normales de bureau et nous avons assisté à 114 enquêtes sur cautionnement.



Traduction du contenu du tableau ci-dessus :

10(b) Heures normales

10(b) Hors des heures normales

Enquêtes aux heures normales

Enquêtes hors des heures normales

Notre modèle de gestion en droit criminel prévoit un avocat principal et un chef des opérations par bureau régional. Ils gèrent les dossiers de représentation ensemble, assignent les cas problèmes aux avocats du privé et déterminent les tendances de manière à maintenir un niveau de couverture adéquat. Des mesures de contrôle de qualité ont été élaborées et mises en place pour surveiller le travail des avocats salariés et contractuels. Il manquait trois employés pendant une bonne partie de la période fiscale visée; les trois postes ont été pourvus avant la préparation du présent rapport.

La Commission a aussi instauré des procédures d'évaluation du rendement afin d'assurer la qualité des services de représentation des avocats du privé. Le conseil d'administration a modifié la politique des comités pour fournir au président-directeur général et à ses délégués des directives quant à la manière d'exercer leur pouvoir discrétionnaire lorsqu'ils assignent des dossiers aux avocats contractuels. L'objectif de la politique est de s'assurer que les avocats aient l'expérience, l'expertise et la compétence requises pour les cas et audiences de circuit qui leur sont assignés. Parmi les facteurs déterminants à considérer, notons l'ancienneté des avocats, leur ancienneté au Barreau du Nunavut, leurs principales expériences passées dans des domaines de pratique spécialisés au Nunavut, leurs compétences culturelles et linguistiques, leurs expériences pratiques à la Cour de justice du Nunavut, leurs évaluations professionnelles antérieures et toute information historique quant au rendement, aux plaintes et aux autres soucis administratifs qu'ils auraient pu avoir au sein de la Commission. De cette manière, les clients peuvent compter sur des avocats adéquats et qualifiés, et l'organisation peut garantir une bonne administration de la justice.

Droit de la famille

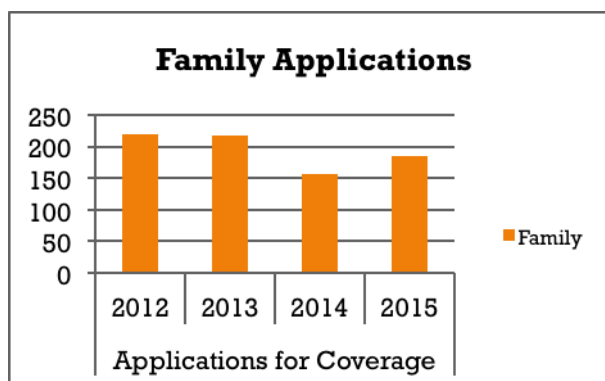
Le domaine du droit de la famille est présentement stable et facile à gérer. Malgré une hausse des cas reliés à la protection de l'enfance et des assignations d'avocats désignés par la cour pour représenter les enfants, les avocats spécialisés en droit de la famille continuent d'offrir aux Nunavummiuts toute la gamme de services prévus par la loi.

[Traduction du contenu du tableau adjacent :](#)

Demandes en droit familial

[Droit familial](#)

[Demandes de couverture](#)



Les services sont livrés par six avocats salariés et six avocats contractuels. La Commission reconnaît la nécessité de recruter un plus grand nombre d'avocats contractuels en droit de la famille pour siéger aux comités, en particulier pour se pencher sur les conflits reliés à la pratique. Nous pouvons compter désormais sur un plus grand nombre d'avocats contractuels spécialisés en droit de la famille. Au cours du dernier exercice fiscal, nous avons reçu un total de 185 demandes de couverture complète en droit familial, dont 64 découlaient directement de procédures entamées par le gouvernement. En tout, 270 demandes en droit familial furent approuvées.

La Commission offre également une ligne téléphonique sans frais pour les individus cherchant des informations générales sur le droit de la famille. Tout comme en droit criminel, les avocats issus du privé jouent un rôle important lors des situations de conflit ou lorsqu'il y a des dossiers particulièrement pointus ou complexes à gérer.

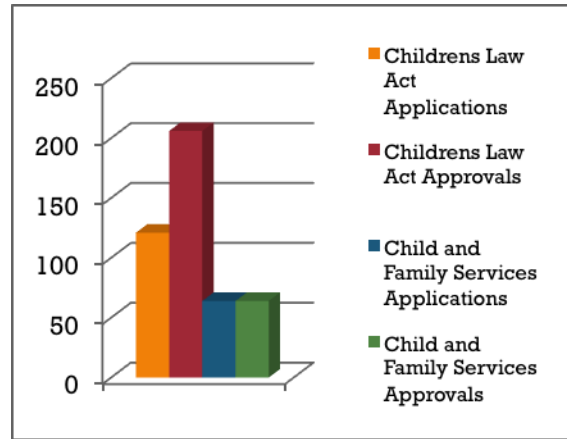
Traduction du contenu du tableau adjacent :

[Demandes déposées — Loi sur le droit de l'enfance](#)

[Demandes approuvées – Loi sur le droit de l'enfance](#)

[Demandes déposées — services en droit familial et de l'enfance](#)

[Demandes approuvées — services en droit familial et de l'enfance](#)



Nous fournissons actuellement des services à quelque 456 clients. Selon notre modèle de gestion, les consultants, le PDG et le chef des opérations gèrent ensemble les besoins quotidiens rattachés à ce domaine du droit très important et en demande.

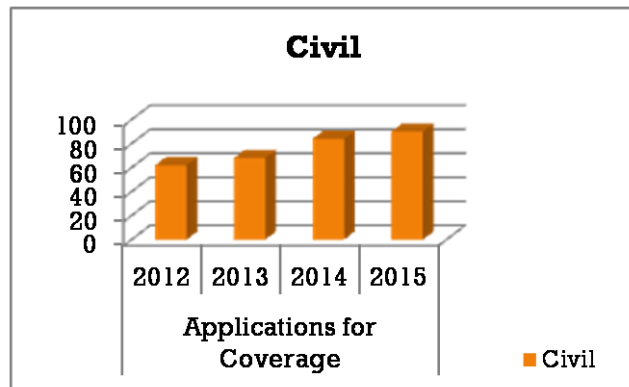
Droit civil

Traduction du contenu du tableau adjacent :

Droit civil

[Demandes de couverture](#)

Droit civil



Le droit civil est un domaine stable qui est pris en charge par une équipe d'avocats à Iqaluit et à Cambridge Bay. Notre avocat spécialisé en droit civil et des pauvres à Iqaluit travaille pour l'organisation depuis cinq ans et a vu ce domaine de pratique devenir un des programmes phares de la Commission. Les besoins en matière de droit du logement, de droit du travail, de droit des pauvres et de droit de l'homme sont en croissance constante, tout comme le sont les dossiers d'abus policiers et la participation de la Commission aux enquêtes. D'ailleurs, le plus récent cas d'abus a donné lieu à des recommandations pour améliorer la sécurité des prisonniers détenus par la GRC. Nous avons reçu 90 demandes de couverture complète en droit civil cette année, dont la répartition est indiquée dans le tableau ci-dessous. Des avancées majeures ont été réalisées en ce qui a trait au droit des locataires, en particulier du côté de la Société d'habitation et des autorités subsidiaires en habitation. Conséquemment, un changement de culture important s'est opéré au sein de ces organisations, notamment grâce aux interventions des avocats. La Commission s'engage à préserver la qualité des services existants en droit civil.

[Traduction du contenu du tableau adjacent :](#)

Statistiques en droit civil

[Droit du logement](#)

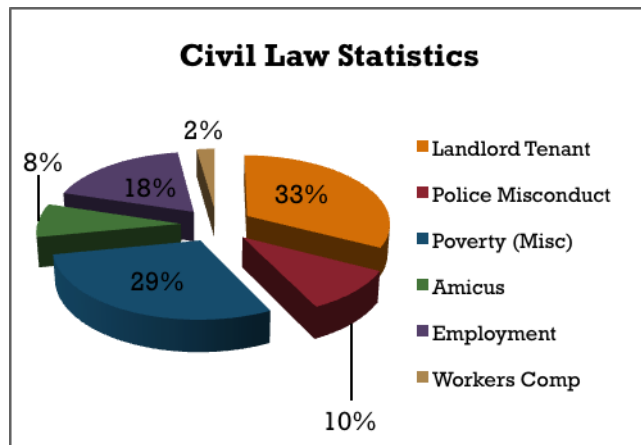
[Abus policiers](#)

[Droit des pauvres](#)

[Amicus](#)

[Droit du travail](#)

[Indem. des travailleurs](#)



Commission d'examen de la santé mentale

En 2014-2015, le ministère de la Justice du Nunavut nous a transféré la responsabilité de gérer les représentations juridiques à la Commission d'examen de la santé mentale, accompagnée de son budget de 50 000 \$. La Commission s'est occupée du transfert sans qu'il y ait de problèmes et sans que les services soient interrompus. Elle a également facilité et soutenu le travail annexe nécessaire, et réclamé des ressources pour les avocats qui représentent leurs clients devant la Commission d'examen de la santé mentale. L'organisation surveille et suit ces dossiers minutieusement, afin de mieux comprendre et gérer ce nouveau domaine de service. Lors du dernier exercice fiscal, nous avons reçu et approuvé 16 demandes de services juridiques.

Conclusion sur les pratiques

Pendant l'année fiscale 2014-2015, la Commission des services juridiques a réussi à fournir les services pour lesquels elle est mandatée. Le sommaire des statistiques, joint en annexe B, appuie cette conclusion.

[Traduction du contenu du tableau ci-dessus :](#)

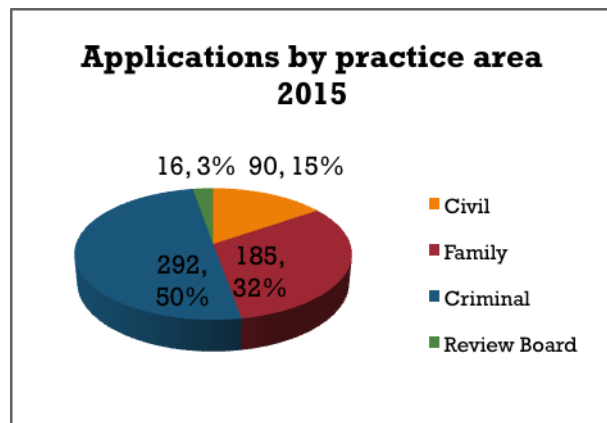
Demandes d'aide par domaine de pratique — 2015

[Droit civil](#)

[Droit familial](#)

[Droit criminel](#)

[Comm. ex. santé mentale](#)



Programme des travailleurs parajudiciaires inuits

Une des composantes clés de la livraison des services de la Commission est sa participation au programme des travailleurs parajudiciaires inuits. La société finance les cliniques régionales pour qu'elles puissent embaucher des travailleurs parajudiciaires à temps plein ou partiel, selon les besoins. Cette année, 24 travailleurs parajudiciaires étaient à l'œuvre dans les communautés nunavoises.

Les postes de travailleurs parajudiciaires sont répartis dans les cliniques et hameaux à travers les régions : le Kitikmeot Law Centre employait 5 travailleurs pour ses 5 communautés; le centre Kivalliq Legal Services en employait 4 pour ses 7 communautés et le Maliiganik Tukisiiniakvik en employait 15 pour ses 13 communautés.

Les travailleurs parajudiciaires fournissent un service essentiel en facilitant l'accès à la justice. Ils offrent non seulement un appui crucial aux avocats en tournée, comme l'interprétation et l'aide aux clients et aux témoins, mais ils fournissent aussi une assistance administrative précieuse en coordonnant les demandes d'aide juridique dans les communautés, en maintenant les communications avec les clients sans téléphone ni ordinateur et en signifiant des documents.

Les travailleurs parajudiciaires constituent un lien indispensable entre les clients et le système judiciaire, et ils offrent aux avocats une liaison culturelle fondamentale avec les communautés qu'ils desservent.

La Commission a fait venir tous les travailleurs parajudiciaires à Iqaluit en mars dernier pour une formation. C'était la première fois que tous les employés de l'organisation et des cliniques régionales se retrouvaient sous un même toit.

La Commission reconnaît la nécessité de fournir plus de soutien au programme des travailleurs parajudiciaires, en particulier plus de formation, d'assistance, de mentorat et d'occasions de perfectionnement professionnel pour ces travailleurs. La société s'engage à entreprendre un examen du programme afin de déterminer les besoins et les enjeux à l'échelle individuelle, régionale et territoriale. Cet examen mènera à des recommandations que la Commission pourra ensuite prendre en considération pour élaborer un plan d'amélioration du programme visant à le rendre plus performant et valorisant.

Relations avec la communauté et les professionnels

La Commission jouit de relations positives et enrichissantes avec le milieu juridique et les organismes de justice au Nunavut et ailleurs au Canada. De même, nos interactions avec les ministères de la Santé, des services sociaux et des services à la famille, ainsi que plus récemment avec le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse, ont été mutuellement bénéfiques.

Association des régimes d'aide juridique

Le président-directeur général de la Commission siège en tant que membre au comité de direction de l'Association des régimes d'aide juridique (ARAJ), une entité qui regroupe les hautes directions et les conseils d'administration de tous les régimes d'aide juridique au Canada. Elle a pour mandat d'effectuer, soutenir et faciliter les recherches portant sur les enjeux d'accès à la justice; de sensibiliser le public aux questions d'accès à la justice; et de réaliser ses activités, seule ou avec des partenaires, de manière à favoriser l'accès à la justice au Canada.

Comité pour l'efficacité de la justice au Nunavut

Le chef des opérations siège au Comité pour l'efficacité de la justice, aux côtés de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice, de la GRC, du Service des poursuites pénales du Canada et du juge principal de la Cour de justice du Nunavut. Ils examinent ensemble les problèmes d'ordre systémique avec l'intention d'accroître l'efficacité de la justice, de maximiser les sommes injectées et de faire en sorte que l'expérience des processus judiciaires soit la plus agréable possible pour les Nunavummiuts.

Groupes de travail provincial/territorial sur l'entente de services d'accès à la justice

Le chef des opérations participe également à des groupes de travail sur les politiques et des groupes de travail technique où siègent des fonctionnaires du ministère de la Justice du Nunavut, du ministère de la Justice du Canada et d'autres régimes d'aide juridique provinciaux et territoriaux. Créés en vertu de l'entente de services d'accès à la justice, ces groupes de travail se rencontrent régulièrement pour discuter de questions reliées à la mise en œuvre des ententes, aux formules de financement et au programme des travailleurs parajudiciaires, entre autres choses.

Loi sur l'intervention en matière de violence familiale

La Commission participe au groupe de travail qui se penche sur la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale. À la demande du comité, le groupe émet des commentaires sur des amendements possibles qui rehausseraient la mise en œuvre de cette loi. Par ailleurs, les directeurs régionaux entretiennent des rapports étroits avec leurs homologues régionaux.

Communautés du Nunavut : programme d'éducation et d'information juridiques

Le plus important est que la Commission fait participer les communautés : les consultants juridiques et les travailleurs parajudiciaires sont en communication avec les comités de justice, les conseils des hameaux, les écoles, les fournisseurs de services en santé mentale et les utilisateurs. Nous nous sommes associés à nos communautés pour offrir au public une éducation de qualité en matière de justice.

Programme d'éducation et d'information juridiques

Le programme d'éducation et d'information juridiques est une responsabilité mandatée de la Commission des services juridiques. Ce n'est pas une mince tâche à accomplir que d'aborder des questions juridiques sur un territoire où les communautés sont dispersées et ont des langues et des cultures différentes. Tous les avocats de la Commission participent aux initiatives du programme, ce qui génère des interactions créatives et riches avec les communautés et leurs membres. Nous continuons d'identifier les besoins et de livrer le programme d'éducation et d'information juridiques dans les communautés, en collaboration avec des partenaires locaux.

Lignes téléphoniques sur le droit familial, civil et des pauvres

La Commission offre un service téléphonique sans frais donnant des informations sur le droit familial, civil et des pauvres. Les avocats membres du personnel participent à des séances d'information dans les écoles secondaires et sur les campus du Collège de l'Arctique du Nunavut à travers le territoire. Grâce à nos partenariats avec des organisations inuites locales, nous avons pu tenir des séances communautaires portant sur la location résidentielle, les testaments et la propriété dans la région de Kivalliq et sur la création de programmes en santé mentale dans la région de Kitikmeot.

Portes ouvertes, salons, écoles secondaires, collèges, visites de refuges, émissions de radio

Cette année, le centre Kivalliq Legal Services a tenu une journée portes ouvertes, et a participé à un salon commercial à Rankin Inlet, ce qui a contribué à notre visibilité. Le centre s'est également associé au refuge Kataujaq Society Safe Shelter pour fournir de l'information juridique générale au personnel du refuge et à son conseil d'administration bénévole, et créer et distribuer une affiche sur la prévention de la violence familiale à travers la région.

Le personnel du centre Maliiganik Tukisiiniakvik a tenu des séances au refuge des femmes d'Iqaluit et au centre correctionnel de Baffin. Il a aussi participé bénévolement à une simulation de procès à l'école secondaire locale. Pour souligner ses 40 ans d'activités, Maliiganik a offert un déjeuner de crêpes ayant pour thème l'accessibilité de l'information, en collaboration avec le Barreau du Nunavut. Par ailleurs, le centre a animé des émissions de radio à Cape Dorset, Iqaluit et Arctic Bay.

Le Kitikmeot Law Centre s'est aussi associé à des partenaires clés comme le Cambridge Bay Wellness Centre et l'école secondaire de la localité pour distribuer de la documentation et tenir des séances d'information dans le cadre du programme d'éducation et d'information juridiques. Le centre a également organisé des forums communautaires au campus de Cambridge Bay portant sur son propre rôle et sur le droit familial au Nunavut, en plus d'une présentation à l'école secondaire intitulée *Law as a career* (Le droit comme carrière).

Site Web

Outre les activités mentionnées, la Commission des services juridiques a lancé son nouveau site Web dans les quatre langues officielles du Nunavut à l'adresse www.nulas.ca.

Le site fournit de l'information sur les services, les politiques et les rapports de la Commission,

ainsi que les coordonnées des trois cliniques régionales et de ses lignes téléphoniques d'information juridique.

Base de données

La Commission possède une base de données dans laquelle le personnel administratif inscrit des informations qui nous permettront d'obtenir des statistiques sur tous les domaines de pratique. D'autres employés seront éventuellement formés à entrer leurs données eux-mêmes.

Politiques, directives et autres projets

La Commission a révisé toutes ses politiques et amendé celles qui s'appliquaient aux comités. Généralement, la société émet des directives pour le personnel-cadre faisant suite à l'examen de ses programmes et services par le conseil d'administration. Nous mettons à jour tout au long de l'année une liste de politiques à élaborer et d'autres projets dans l'optique d'assigner les tâches aux comités et employés adéquats.

Conclusion

La Commission est déterminée à remplir son mandat de fournir des services juridiques aux Nunavummiuts admissibles.

Le conseil d'administration prend ses responsabilités au sérieux et reconnaît que si des améliorations importantes ont été apportées ces sept dernières années, notamment au cours de la dernière année, il reste encore beaucoup de choses qui peuvent et doivent être améliorées.

La Commission est extrêmement reconnaissante du soutien et des ressources additionnels qu'elle a reçus et qui lui ont permis de fournir aux Nunavummiuts admissibles les services juridiques auxquels ils ont droit en vertu de la loi. Sans ce soutien et ce financement nécessaires, la société aurait été forcée de réduire ou d'annuler des services, ce qui aurait eu pour conséquences que des Nunavummiuts soient obligés de se représenter eux-mêmes en cour criminelle et des familles soient privées des services juridiques et aides dont elles ont besoin et auxquels elles ont droit, comme la pension alimentaire. Pour la première fois depuis des années, la Commission a eu suffisamment de fonds en 2014-2015 pour ne pas devoir déposer auprès du GN une demande de financement additionnel assortie d'un argumentaire.

L'audit indépendant des états financiers, la compilation et l'analyse d'informations statistiques fiables, l'identification des besoins organisationnels et des tendances juridiques ont contribué à rendre le régime d'aide juridique plus productif et efficace. Cette approche a permis à la Commission de mieux servir ses clients, ses employés et ses bailleurs de fonds.

Les avocats salariés et contractuels assurent convenablement les différents domaines de service juridique. La Commission estime avoir assez de fonds également pour ce faire.

L'accès à la justice s'est amélioré pour les Nunavummiuts grâce au travail extraordinaire du conseil d'administration, de la haute direction, du personnel juridique, des cliniques et conseils

régionaux, ainsi que de leurs travailleurs parajudiciaires et employés administratifs, sans compter les bailleurs de fonds et nos collègues du milieu judiciaire qui nous soutiennent.

Annexe A – États financiers audités

**COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2015**

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
TABLE DES MATIÈRES
31 MARS 2015

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net (dettes)	4
État de la situation financière	5
Notes aux états financiers	6 - 8
Annexe 1 – Dépenses liées à l'administration	9
Annexe 2 – Dépenses liées au conseil d'administration	9
Annexe 3 – Pratique du droit criminel	10
Annexe 4 – Pratique du droit de la famille	10
Annexe 5 – Pratique du droit civil et des pauvres	10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère de la Justice du gouvernement du Nunavut et au conseil d'administration de la Commission des services juridiques du Nunavut.

Nous avons audité les états financiers de la Commission des services juridiques du Nunavut ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats, l'état de variation de l'actif net (dettes) à la date de fin de l'exercice visé, et un sommaire des principales conventions comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de l'administration à l'égard des états financiers

L'administration a la responsabilité de préparer et présenter fidèlement les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et d'appliquer les mesures de contrôle qu'elle juge nécessaires pour permettre la production d'états financiers exempts d'anomalies considérables résultant soit de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Nous avons la responsabilité d'émettre une opinion sur les états financiers en respectant les normes canadiennes d'audit. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies considérables.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures pour recueillir des éléments probants au sujet des montants et informations apparaissant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation du risque qu'il se trouve dans les états financiers des anomalies considérables résultant soit de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération les mécanismes de contrôle interne que la Commission applique pour préparer et présenter fidèlement ses états financiers, afin de déterminer les procédures d'audit qui sont appropriées dans les circonstances, et non pour émettre une opinion sur l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de la société. L'audit comprend aussi une évaluation de la convenance des méthodes comptables utilisées et de l'acceptabilité des estimations comptables réalisées par l'administration, ainsi que l'appréciation de la présentation des états financiers dans son ensemble.

Nous sommes d'avis que les informations probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers représentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la Commission des services juridiques du Nunavut au 31 mars 2015, de même que son rendement financier et son flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport sur les autres exigences juridiques et règlementaires

Selon notre avis, exigé par la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliquées d'une manière qui est compatible à l'exercice précédent.

Nous sommes également d'avis, toujours en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut et la Loi sur les services juridiques du Nunavut, que la Commission des services juridiques du Nunavut a adéquatement tenu ses livres comptables, que les états financiers y sont conformes, et que les transactions que nous avons vérifiées respectent, à tous égards importants, les pouvoirs légaux de la Commission des services juridiques du Nunavut.

En vertu de l'article 100(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, la Commission des services juridiques du Nunavut est tenue de soumettre son rapport annuel au ministère approprié dans un délai d'au plus 90 jours suivant la fin de l'exercice financier ou une période supplémentaire d'au plus 60 jours autorisée par le ministre des Finances. La Commission des services juridiques du Nunavut a obtenu une extension de 60 jours et a respecté le délai imparti pour soumettre son rapport annuel et ses états financiers audités indépendamment.



COMPTABLES AGRÉÉS

Iqaluit, Nunavut
19 août 2015

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
ÉTAT DES RÉSULTATS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus		
Contributions du gouvernement du Nunavut		
Entente de contribution	11 818 000 \$	10 064 000 \$
Transfert au ministère de la Justice	(1 156 999)	(225 000)
Remboursement	<u>(15 248)</u>	<u>(55 448)</u>
	10 645 753	9 783 552
Contributions des clients	<u>379</u>	<u>6 635</u>
	<u>10 646 132</u>	<u>9 790 187</u>
Dépenses		
Administration (annexe 1)	1 336 727	1 265 296
Conseil d'administration (annexe 2)	201,695	274 430
Droit criminel (annexe 3)	4 615 993	4 557 380
Droit de la famille (annexe 4)	1 383 127	946 273
Droit civil et des pauvres (annexe 5)	440 080	421 558
Cliniques juridiques (note 6)	<u>2 668 510</u>	<u>2 325 250</u>
	<u>10 646 132</u>	<u>9 790 187</u>
Excédent net	0	0
Excédent accumulé, ouverture d'exercice	<u>0</u>	<u>0</u>
Excédent accumulé, clôture d'exercice	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (DETTES)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Actifs nets, ouverture d'exercice	<u>0</u>	<u>0</u>
Actifs nets, clôture d'exercice	<u><u>0 \$</u></u>	<u><u>0 \$</u></u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 MARS 2015

	2015	2014
Actifs financiers		
Débiteurs (note 3)	655 997 \$	714 758 \$
À recevoir du gouvernement du Nunavut (note 5)	1 295 645	1 134 374
Frais payés d'avance	<u>0</u>	<u>5 189</u>
	<u>1 951 642</u>	<u>1 854 321</u>
 Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	<u>1 951 642</u>	<u>1 854 321</u>
 Actifs financiers nets	<u>0</u>	<u>0</u>
 Excédent accumulé	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

Madeleine Redfern, présidente



Malcolm Kempt, directeur



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

1. NATURE DE L'ORGANISATION

La Commission des services juridiques du Nunavut (CSJN) fut incorporée en juillet 2000 en vertu de l'article 391 de la Loi sur les services juridiques du Nunavut, L.R.T.N.-O. 1988, C-14. À titre de régime d'aide juridique territorial, la CSJN est responsable de la prestation des services d'aide juridique aux Nunavummiuts financièrement admissibles dans les domaines du droit criminel, de la famille et civil. En plus de fournir la représentation juridique, la CSJN a aussi comme mandat d'éduquer et d'informer la population sur les questions juridiques, et de développer et de soutenir le programme des travailleurs parajudiciaires inuits à l'échelle locale. Les programmes offerts par la CSJN incluent également une ligne d'urgence pour les citoyens en état d'arrestation ayant besoin de conseils juridiques après les heures normales de bureau, une ligne d'aide offrant de l'information générale sur le droit de la famille et une ligne d'aide en droit civil et des pauvres offrant de l'information générale en ce domaine.

La CSJN ne possède pas de compte bancaire et, par conséquent, dépend du gouvernement du Nunavut pour le paiement de ses dépenses en son nom. Toutes les dépenses sont payées par le gouvernement du Nunavut à partir du Fonds consolidé du revenu du Canada et remboursées à même le Fonds renouvelable de la CSJN jusqu'au montant convenu de la contribution annuelle. Ainsi, tous les livres et registres sont contrôlés par le gouvernement du Nunavut, et sont enregistrés dans le système comptable Free Balance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées par la Commission respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent les principaux processus suivants :

(a) Utilisation des estimations

Pour préparer les états financiers, la Commission utilise des prévisions et hypothèses budgétaires fournies par la direction à partir d'informations disponibles à la date des états financiers. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

(b) Constatation des revenus et transferts gouvernementaux

Les contributions sont considérées comme des revenus l'année où elles sont reçues ou à recevoir, à condition que le montant à recevoir puisse être raisonnablement estimé et collecté.

Les contributions assorties de conditions répondant à la définition d'un passif en vertu de la Section PS 3200 sont inscrites comme des revenus reportés. Une fois les conditions satisfaites, le revenu reporté est considéré comme revenu de l'exercice, conformément aux circonstances et éléments probants permettant de vérifier que les dispositions initiales entourant la reconnaissance des contributions en tant que dettes ont été respectées.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

(c) Comptabilité d'exercice

Les états financiers ont été préparés en utilisant la méthode de comptabilité d'exercice.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(d) Dépenses

Les dépenses entièrement attribuables à un programme précis sont imputées directement à ce programme. Les dépenses qui ne sont pas entièrement attribuables à un programme précis sont réparties entre les programmes selon le nombre de temps, d'efforts et de ressources qui ont été requis, selon la direction, pour réaliser ces activités.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi que les montants dus au gouvernement du Nunavut qui ont été inscrits selon leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Leur juste valeur correspond à leur valeur comptable étant donné leur caractère à court terme. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à un risque important de taux d'intérêts, de change ou de crédit, sauf indication contraire.

3. DÉBITEURS

	2015	2014
Kitikmeot Legal Services	159 968 \$	152 325 \$
Kivalliq Legal Services	172 107	164 320
Maliiganik Tukisiiniakvik	<u>200 306</u>	<u>200 306</u>
	532 381	516 951
Remboursement de la TPS	<u>123 616</u>	<u>197 807</u>
	<u>655 997 \$</u>	<u>714 758 \$</u>

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Cliniques juridiques – fonds à rembourser au GN	532 381 \$	516 951 \$
Autres charges à payer	1 054 165	992 707
Salaires à payer	340 560	328 894
Avantages sociaux futurs	<u>24 536</u>	<u>15 769</u>
	<u>1 951 642 \$</u>	<u>1 854 321 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

5. SOLDE DES FONDS DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT	2015	2014
Solde d'ouverture	(1 134 374) \$	(756 767) \$
Revenus	(10 646 132)	(9 790 187)
Dépenses engagées au nom de la CSJN	10 646 132	9 790 187
Évolution des :		
Débiteurs et frais payés d'avance	(63 950)	47 087
Créditeurs et charges à payer	(97 321)	(424 694)
Solde de clôture	(1 295 645) \$	(1 134 374) \$

Les sommes dues (à recevoir) au gouvernement du Nunavut ne font pas l'objet d'intérêts, ne sont pas garanties et sont sans modalités de remboursement.

6. CONTRIBUTIONS DES CLINIQUES JURIDIQUES	2015	2014
Kitikmeot Legal Services		
Contributions selon le budget principal	442 000 \$	492 000 \$
Contributions supplémentaires ou réaffectées	120 410	(90 000)
Contributions ou ajustements non utilisés	(7 643)	(10 000)
Total des contributions utilisées	554 767	392 000
Kivalliq Legal Services		
Contributions selon le budget principal	589 000	589 000
Contributions non utilisées	(62 954)	(65 330)
Total des contributions utilisées	526 046	523 670
Maliġanik Tukisimiakvik		
Contributions selon le budget principal	1 500 000	1 335 000
Contributions supplémentaires	47 000	0
Contributions réaffectées	0	90 000
Contributions non utilisées	0	(44 166)
Total des contributions utilisées	1 547 000	1 380 834
Rente du directeur de clinique	40 697	28 746
	2 668 510 \$	2 325 250 \$

7. MONTANTS COMPARATIFS

Certains montants des états financiers 2014 ont été reclassés de manière à être conformes au mode de présentation du présent exercice.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES DU NUNAVUT

ANNEXE 1 - DÉPENSES LIÉES À L'ADMINISTRATION

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Dépenses		
Haute direction	897 319 \$	903 999 \$
Opérations administratives	249 236	275 409
Programmes et projets	190 172	85 888
	<u>1 336 727 \$</u>	<u>1 265 296 \$</u>

ANNEXE 2 — DÉPENSES LIÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATIO

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Dépenses		
Soutien administratif	5 587 \$	2 175 \$
Honoraires	85 459	116 944
Honoraires professionnels	37 624	52 040
Traduction et interprétation	(8 587)	27 629
Déplacements	81 612	75 642
	<u>201 695 \$</u>	<u>274 430 \$</u>

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	2 117 734 \$	2 171 279 \$
Déplacement et hébergement — personnel	429 512	296 494
Avocats en pratique privée	963 275	872 736
Déplacement et hébergement — avocats en pratique	787 467	810 886
Frais de déménagement	44 122	200 794
Développement professionnel	48 515	60 176
Déboursés — cour, procès et appels	126 600	67 566
Ligne juridique	98 768	77 449
	<u>4 615 993 \$</u>	<u>4 557 380 \$</u>

ANNEXE 4 – DÉPENSES EN DROIT DE LA FAMILLE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	1 165 886 \$	850 294 \$
Déplacement et hébergement — personnel	59 056	20 101
Avocats en pratique privée	47 386	27 427
Déplacement et hébergement — avocats en pratique	28 298	4 876
Frais de déménagement	27 256	27 224
Développement professionnel	29 665	15 017
Déboursés – tribunal civil et aide à l'enfance	25 580	1 334
	<u>1 383 127 \$</u>	<u>946 273 \$</u>

ANNEXE 5 – DÉPENSES EN DROIT CIVIL ET DES PAUVRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	377 016 \$	379 495 \$
Déplacement et hébergement – droit civil et des pauvres	27 566	9 287
Frais de déménagement	20 592	24 432
Développement professionnel	10 463	8 344
Déboursés – honoraires professionnels	4 443	—
	<hr/>	<hr/>
	440 080 \$	421 558 \$

Annexe B – Sommaire des statistiques

RAPPORT SOMMAIRE POUR 2014-2015 – DONNÉES STATISTIQUES ET INFORMATIONS DES CLINIQUES

Les tableaux suivants présentent un sommaire des informations recueillies dans les rapports des cliniques, des lignes juridiques et des services en droit civil, de même que des données statistiques concernant la livraison des services juridiques offerts par la Commission des services juridiques et ses bureaux régionaux du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

DROIT CRIMINEL Statistiques	Kitikmeot	Kivalliq	Qikiqtaaluk	Totaux
Appels ligne Brydges (10b) — arrestations pendant les heures de bureau	114	69	390	573
Enquêtes sur cautionnement pendant les heures de bureau	71	44	154	269
Appels ligne juridique Brydges (10b)	124	103	322	549
Ligne juridique — enquête sur cautionnement	28	23	63	114
Ligne juridique — jeunesse	7	4	15	26
Dossiers actifs en droit criminel	469	563	1816	2848
Dossiers fermés en droit criminel	462	729	911	2102
Semaines de cours de circuit	28	29	112	169
Semaines de procès discrets	0	8	31	39
Demandes de couverture complète en droit criminel	36	77	179	292
Couvertures complètes approuvées en droit criminel	25	58	116	199
Demandes de couverture	13	16	66	95

complète en droit criminel en attente				
Sélection d'avocats Actif	2	5	13	20
Commission d'examen	2	4	10	16

DROIT DE LA FAMILLE Statistiques	Kitikmeot	Kivalliq	Qikiqtaaluk	Mutuel	Totaux
Demandes en droit de l'enfance	28	32	58	3	121
Demandes approuvées en droit de l'enfance	50	51	102	3	206
Services à l'enfance et à la famille	5	9	50	0	64
Demandes de services à l'enfance et à la famille approuvées	5	9	50	0	64
Appels en droit de la famille – examinés/approuvés	0	0	0	0	0

DROIT CIVIL Statistiques	Kitikmeot	Kivalliq	Qikiqtaaluk	Totaux
Demandes en droit civil	17	21	52	90
Droit du logement	6	6	17	29
Abus policiers	2	1	6	9
Droits de l'homme	0	0	0	0
Pauvreté (divers)	3	7	16	26
<i>Amicus</i>	3	0	4	7
Droit du travail	3	5	8	16
Indem. des travailleurs	0	1	1	2
Dossiers sommaires pressentis comme admissibles par région desservie	202		124	346

Refus	Civil	Criminel	Famille
Revenus dépassant la limite admissible		2	6
Demandes non fondées	4		
Demandes non couvertes	6		
Mauvaise juridiction	1		
Totaux :	11	2	6